

2024

RAPPORT DE GESTION

➤ ACM BIEN VIEILLIR



SOMMAIRE

A.	Données juridiques	3
A.	Conseil d'administration au 31 décembre 2024.....	3
B.	Direction.....	3
C.	Commissaire aux comptes	3
D.	Conventions réglementées	3
B.	Faits marquants	4
C.	Activité en 2024.....	4
D.	Produits et charges de l'exercice.....	5
	Résultat d'exploitation	5
	Résultat financier	5
	Résultat exceptionnel	6
E.	Bilan au 31 décembre 2024	6
	Actifs	6
	Passifs	6
	Décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.....	7
F.	Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	7
G.	Mandat de commissaire aux comptes	7
H.	Évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	7
I.	Perspectives pour 2025.....	7

ACM BIEN VIEILLIR

Mutuelle relevant du livre III du Code de la mutualité

Siège social : 37, avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

Immatriculée au répertoire national de l'article R.123-220 du Code de commerce sous le n° 777 345 067

A. Données juridiques

A. Conseil d'administration au 31 décembre 2024

Président

M. Didier Vieilly

Secrétaire

Mme Marie-Christine François

Vice-présidents

M. Gérard Cormorèche

M. Daniel Lauthelier

Autres administrateurs

M. Régis Brun

M. Christian Doligez

M. Denis Richard

M. Frédéric Rosa

M. Hervé Valerian-Bessac

Trésorier

M. Jean-Luc Robischung

B. Direction

Président du conseil d'administration

M. Didier Vieilly

Directrice générale

Mme Aurélie Morin-Magrini

C. Commissaire aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de six ans.

D. Conventions réglementées

Aucune convention donnant lieu à application de l'article L.114-32 du Code de la mutualité n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

B. Faits marquants

Transformation en mutuelle du livre III du Code de la mutualité

Le 19 décembre 2024, la mutuelle dénommée « MTRL Une mutuelle pour tous » et relevant du livre II du Code de la mutualité ayant une activité assurantielle, a fait l'objet d'une évolution en mutuelle relevant du livre III dédiée à la prévention et à l'action sociale, désormais dénommée « ACM Bien Vieillir ».

Cette évolution fait suite à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la MTRL du 18 juin 2024 du transfert de portefeuille et de la transformation en mutuelle de livre III, ainsi qu'à l'approbation du transfert de portefeuille par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le 12 décembre 2024 publiée au Journal officiel le 19 décembre 2024.

Transfert du portefeuille de contrats d'assurance à ACM IARD SA

Dans ce cadre, le portefeuille de contrats d'assurance santé (environ 84 000 contrats) de la mutuelle a été transféré à la société ACM IARD SA. Les assurés de la MTRL deviennent ainsi automatiquement assurés ACM IARD SA, sans modification de leurs droits. L'opération de transfert de portefeuille s'est traduite dans les comptes annuels avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

L'adhésion à la MTRL étant liée à la conclusion du contrat d'assurance, le transfert emporte la perte de la qualité d'adhérent à la mutuelle. Pour bénéficier des services proposés par ACM Bien Vieillir, les assurés peuvent y adhérer moyennant le paiement d'une cotisation d'un euro par an.

C. Activité en 2024

Abandon de l'activité assurantielle

Suite au transfert du portefeuille de contrats d'assurance santé et à l'extinction des engagements des contrats d'assurance obsèques, la mutuelle n'assume plus de risque d'assurance.

Par conséquent, seule l'activité de prévention est poursuivie et pourra désormais être développée à titre principal.

Activité de prévention

Au cours de l'exercice écoulé, la mutuelle a poursuivi ses engagements en matière de prévention avec notamment :

- La revue numérique « Mutuelle et Santé » qui traite, chaque trimestre et avec le concours d'éminents praticiens, d'une grande diversité de sujets de santé, conseils de prévention, initiatives en faveur de l'accès aux soins...
- La deuxième édition du « Prix MTRL - Romain Migliorini » soutenant des initiatives innovantes en matière de prévention dans le domaine de la santé. Trois projets ont été récompensés en 2024. Le 1^{er} prix a été remporté par l'association France Transplant qui œuvre en faveur du dépistage de l'insuffisance rénale. Le 2^{ème} prix a été attribué à l'Association mornantaise des familles pour son programme d'activité physique adaptée des seniors et le 3^{ème} prix au projet Purple

porté par les Hospices Civils de Lyon pour l'étude sur l'impact de l'utilisation des réseaux sociaux sur le bien-être mental.

- Un colloque en octobre 2024 sur le thème du « Bien Vieillir » a permis de souligner les priorités de prévention (maladies chroniques, dépistages, vaccinations, activité physique et cognitive...) et de soins aux personnes âgées (notamment dans le cadre du maintien à domicile).
- D'autres actions ont également marqué l'année : une soirée d'information « Parlons ensemble du don d'organes », le soutien à la Fondation des Hospices Civils de Lyon, la participation aux conférences de l'Institut Pasteur...

D. Produits et charges de l'exercice

	(en milliers d'euros)	
	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	76	64 225
Production vendue de biens et services	76	65 195
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	- 971
CHARGES D'EXPLOITATION	658	64 715
Autres charges externes	405	64 283
Impôts, taxes et versements assimilés	5	8
Dotations aux amortissements sur immobilisations	41	42
Dotations aux provisions sur immobilisations	47	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	204
Autres charges	159	177
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 582	- 490
PRODUITS FINANCIERS	1 786	1 208
Autres produits et intérêts assimilés	907	972
Reprises sur provisions et transferts de charges	521	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	358	237
CHARGES FINANCIÈRES	30	134
Intérêts et charges assimilées	-	131
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30	3
RÉSULTAT FINANCIER	1 756	1 075
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 175	585
PRODUITS EXCEPTIONNELS	504	612
Sur opérations de gestion	-	30
Sur opérations en capital	-	10
Reprises sur provisions et transferts de charges	504	572
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 629	272
Sur opérations de gestion	740	124
Sur opérations en capital	-	103
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 889	45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 4 125	340
Impôts sur les bénéfices	- 16	126
TOTAL DES PRODUITS	2 367	66 046
TOTAL DES CHARGES	5 301	65 247
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 2 934	799

Résultat d'exploitation

En 2024, les produits d'exploitation concernent les primes des contrats d'assurance obsèques perçues jusqu'à l'extinction des engagements et des produits locatifs. Les charges opérationnelles regroupent l'ensemble des charges externes courantes et frais de fonctionnement (honoraires, frais d'assemblée, mécénat, etc.).

Dans la colonne 2023, l'ensemble des opérations assurantielles (primes, sinistres, réassurance, ...) ont été présentées en respectivement produits et charges opérationnels.

Résultat financier

Les revenus financiers courants et sur cession d'actifs sont comparables entre les deux exercices. Le changement de réglementation comptable a par contre introduit une obligation de déprécier les moins-values latentes même non durables, non dépréciées auparavant dans la réglementation assurantielle. Tandis que l'effet dû au changement de régime lui-même est enregistré au résultat exceptionnel (stock de moins-values latentes à l'ouverture de l'exercice, soit -3 819 milliers d'euros), les variations ultérieures des moins-values latentes passent dorénavant en résultat financier, conduisant en 2024 à une reprise de 521 milliers d'euros.

Résultat exceptionnel

Au-delà de l'effet de première application des règles de dépréciation au 1^{er} euro des moins-values latentes, le résultat exceptionnel enregistre les effets comptables de l'opération d'extinction des engagements des anciens

contrats d'assurance obsèques. Cette transaction a conduit au versement d'un capital revalorisé de 740 milliers d'euros aux assurés et la reprise de la provision technique afférente de 504 milliers d'euros, soit une perte exceptionnelle de 235 milliers d'euros.

E. Bilan au 31 décembre 2024

				(en milliers d'euros)	
	2024	2023		2024	2023
ACTIF IMMOBILISÉ	1 156	1 294	FONDS PROPRES	44 509	47 443
Immobilisations incorporelles	-	-	Fonds propres sans droits de reprise	3 904	3 904
Immobilisations corporelles	1 156	1 273	Ecart de réévaluation	1 262	1 262
Immobilisations financières	-	21	Réserves	42 277	41 478
			Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 934	799
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70	8 263
			DETTES	4 504	11 632
ACTIF CIRCULANT	47 928	66 044	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	254
Créances	283	10 364	Emprunts et dettes financières divers	4 044	6 942
dont créances de réassurance	-	6 942	Fournisseurs et comptes rattachés	42	1 581
Valeurs mobilières de placement	47 235	55 470	Dettes fiscales et sociales	-	2 320
Disponibilités	252	-	Autres dettes diverses	90	116
Charges constatées d'avance	158	210	Produits constatés d'avance	328	419
TOTAL ACTIF	49 084	67 338	TOTAL PASSIF	49 084	67 338

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élève à 49 084 milliers d'euros par rapport à 67 338 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Les fonds propres s'élèvent à 44 509 milliers d'euros contre 47 443 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Actifs

Les immobilisations s'élèvent à 1 156 milliers d'euros (1 294 milliers d'euros en 2023) et sont essentiellement composées de biens immobiliers, présentés en immobilisations corporelles selon le nouveau régime comptable, et en placements financiers selon le régime comptable assurantiel auparavant.

A la clôture, les valeurs mobilières de placement sont composées de 37 727 milliers d'euros d'obligations, de 5 817 milliers d'euros d'actions et de 3 691 milliers d'euros de parts d'OPCVM. Les moins-values latentes sur ces placements sont dépréciées à hauteur de 3 270 milliers d'euros.

Les créances s'inscrivent en forte baisse à 283 milliers d'euros à fin 2024 contre 10 364 milliers d'euros à fin 2023, du fait notamment de la disparition des actifs issus des

contrats de réassurance avec la fin des activités assurantielles.

Passifs

Les fonds propres de la mutuelle s'élèvent à 44 509 milliers d'euros à fin 2024, contre 47 443 milliers d'euros à fin 2023, en recul du fait du résultat négatif de l'exercice.

Le fort recul des provisions pour risques et charges est dû à la fin de l'activité assurantielle et la reprise des provisions techniques d'assurance reventilées dans ce poste pour l'exercice 2023.

Les dettes diminuent également fortement, de 11 632 milliers d'euros à 4 504 milliers d'euros, du fait notamment de la caducité des comptes de dépôts espèces liés aux contrats de réassurance quand ceux-ci ont pris fin. A noter également que les autres postes de dettes, en lien également avec l'arrêt de l'activité assurantielle, ont fortement diminué.

Décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Les factures fournisseurs sont réglées à réception compte tenu des délais de traitements qui sont inférieurs à un mois.

F. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social

Conseil d'administration au 31 décembre 2024

Le détail de la composition du conseil d'administration d'ACM BIEN VIEILLIR figure dans la partie « Données juridiques » du présent rapport.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés en 2024 par M. Didier Vieilly et les autres membres du conseil d'administration, figure en annexe.

G. Mandat de commissaire aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de six ans prenant fin lors de

l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

H. Évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

I. Perspectives pour 2025

Les travaux portant sur le projet d'évolution de la mutuelle, et plus particulièrement son activité, se préciseront en 2025. En conformité avec son objet social, un projet de fonds d'action sociale destiné à accompagner les membres de la mutuelle

(sous conditions de recevabilité) face aux épreuves de la vie (maladies graves, handicap et perte d'autonomie) sera soumis à la prochaine assemblée générale de la mutuelle.

Fait à Lyon, le 27 février 2025.

Annexe : Liste des administrateurs exerçant dans d'autres organismes

• Monsieur Didier Vieilly

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel des Professions de Santé Lyon (CMPS)

Membre du conseil d'administration

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Gérant

Titulaire de la Pharmacie VIEILLY

Société de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) Vieilly 2

SARL Vieilly

Société civile immobilière Vieilly And Sons

Société civile immobilière Ulysse

Société civile immobilière D.V.H.L

Mandat associatif

Président de l'Association des Crédits Mutuels des Professions de Santé (CMPS) de France

Autres mandats

Président de la commission prévention de la Caisse de Crédit Mutuel Sud-Est

Membre du bureau de la Fédération de Crédit Mutuel Sud-Est

Vice-Président de l'Ordre des Pharmaciens Auvergne-Rhône-Alpes

Administrateurs Habitat Humanisme Soins

• Monsieur Gérard Cormorèche

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Caisse d'Économie et de Crédit Agricole Mutuel de l'Union du Sud Est (C.E.C.A.M.U.S.E.)

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR

Membre du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Membre du comité d'audit

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CCM Sud-Est :

Conseil d'administration SICA d'Habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

Lyonnaise de banque

Associé

SCEA Cormorèche Jean-Gérard

Actionnaire

SAS Maison Cormorèche

Gérant

SCI Cormorèche

SCI Ravail